

VILLE de ROYAN

Arrondissement de
ROCHEFORT

Département de
la Charente-Maritime

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

OBJET :

Avenant à Marché

Société Chimique de la
Route

58144

Le 30 Octobre 1958 mil neuf cent
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni à la Mairie en séance
publique, sous la présidence de M. Brusset Max, Député Maire

ETAIENT PRESENTS : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelnaud, Gausseil
Barrot, Couzinet, Coumil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Camblong,
Domecq, Etcheber, Bourdelle, Narteau, Rochedercux, Chamboulan, Grussen-
meyer, Dufou, Papeau, Guichasouq

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Coumil a été élu Secrétaire

Le Conseil Municipal

Sur proposition de M. l'Ingénieur T.P.E.

Vu l'avis de la Commission des Travaux

Vu le marché passé le 26 Octobre 1957 entre la Ville de Royan, la
Société Chimique de la Route et M. Magné, concernant le reprofilage
et les revêtements de chaussées

autorise

M. le Maire conformément à l'alinéa 4 de l'article IV du marché initial
à signer un avenant concernant la fourniture et la mise en œuvre
d' " actimul répandage 60 % " aux lieu et place de l'émulsion de bitume
aux conditions suivantes :

a/ Fourniture sur usine le Rochefort s/Mer de la Société Chimique de
la Route d'actimul répandage 60 % , latonne : 17.500 frs (dix sept mil-
le cinq cents francs).

b/ Transport par camion citerne d'actimul répandage 60 % : la tonne
3.100 frs (trois mille cent frs)

c/ Répandage sur le chantier d'actimul répandage 60 % , la tonne 2.500 fr
(deux mille cinq cents francs).

Les autres clauses et conditions générales du marché demeurent sans
changement.

Approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

Fait et délibéré à Royan les jour, mois et
an susdits
Ont signé au registre MM. les membres pré-
sents.

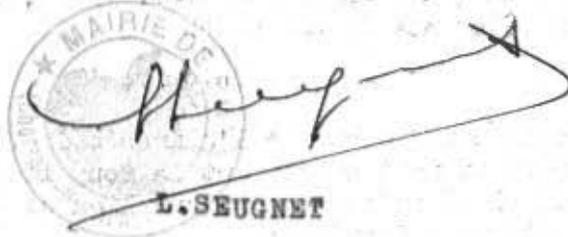
pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 5 Décembre 1958
Le Sous-Préfet
signé: illisible



Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 8 décembre 1958
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



L. SEUGNET